

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

Les valeurs de Respect, Collaboration, Responsabilisation sont valorisées au quotidien.

La tolérance zéro est appliquée pour toutes les formes de violence à l'égard des élèves ou des membres du personnel

Il est de la responsabilité de tous de signaler toute situation de violence afin de favoriser le sentiment de sécurité et de bien-être à l'école

Portrait de la situation

Les élèves ont complété le questionnaire QSVE-R concernant la violence à l'école au printemps 2023. Leur perception sur le climat de sécurité, le climat de justice, le climat relationnel, le climat soutien et l'engagement/attachement au milieu ont été évaluées.

De façon générale, on observe une amélioration du climat scolaire sauf pour l'engagement et l'attachement au milieu qui est passé à 75% en 2023. Davantage de manifestations de violence directes et indirectes ont également été répertoriées; manifestation de violence directe (insulte, traité de nom) : 40% en 2021 à 44% en 2023 et manifestation de violence indirecte(ex. : rumeur): 19% en 2021 à 28% en 2023.

Priorités

Poursuivre le développement des habiletés socioémotionnelles de nos élèves

Appliquer la trajectoire d'écart de conduite auprès des élèves conçus par l'équipe-école lorsque nécessaire

Sensibiliser nos élèves au civisme et à la politesse

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Informers les parents du plan d'action pour un climat positif

Informers les parents sur les activités vécues à l'école

Favoriser l'implication des membres du conseil d'établissement scolaire dans le processus décisionnel de l'école

Utilisation de la plateforme Mozaïk par tous les intervenants de l'école pour partager des observations aux parents

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Activité Moozoom dans toutes les classes (4 thèmes par année scolaire)

Plan de surveillance stratégique commun de la cour

Formation CPI (interventions non violentes en situation de crise) pour tout le personnel de l'école

Utilisation d'une trajectoire de la gestion des écarts de conduite par le personnel de l'école

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Faire cesser le comportement immédiatement

Écrire une note Mozaïk expliquant l'évènement

Informers le titulaire des élèves (victime, auteur, témoin)

Informers la direction

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Mise en place d'un calendrier de suivi auprès des victimes lors des situations d'intimidation ou de violence

Informers les parents de leur droit

Mettre des mesures d'aide et d'encadrement auprès de l'auteur

Concertation avec entre la direction et la psychoéducatrice au besoin

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Par téléphone : 418-888-4211

Par courriel : eperviere@cssdn.gouv.qc.ca

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

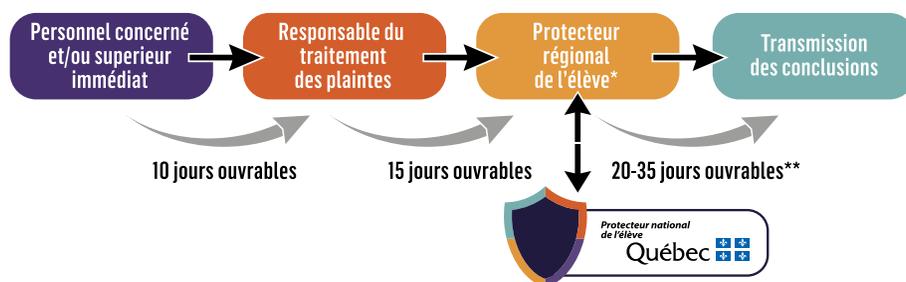
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

Poursuivre le développement des habiletés socioémotionnelles de nos élèves

Appliquer la trajectoire d'écart de conduite auprès des élèves conçus par l'équipe-école lorsque nécessaire

Sensibiliser nos élèves au civisme et à la politesse

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Activité Moozoom dans toutes les classes (4 thèmes par année scolaire)

Plan de surveillance stratégique commun;

Formation CPI (interventions non violentes en situation de crise) pour tout le personnel de l'école

Implantation d'un « permis de conduire » pour la circulation dans l'école

Sous-groupe de modélisation des comportements attendus en lien avec le « permis de conduire »

Adapter l'intervention auprès des élèves en démontrant le besoin selon le modèle de réponse à l'intervention (RAI) et la trajectoire de gestion des écarts de conduite (plan action, plan d'intervention, suivi en psychoéducation, mesure d'aide et d'encadrement, etc.)

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

À venir...